

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 février 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente et monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, pour agir en soutien et personne ressource aux dossiers des travaux publics, voirie, écoulement des eaux, urbanisme et environnement.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

\* \* \* \* \*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2013-02-035**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ajout au point 4.2, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**RÉSOLUTION 2013-02-036**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise des dépenses de 325 \$ taxes en sus pour l'inscription et la participation du Maire à la 19<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec, du 20 au 22 mars à Bromont. Les frais de déplacement sont à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2013-02-037**

**Présentation et adoption des factures payées et à payer**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 5 février 2013 tels que présentés au montant total de 71 445,17 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-02-038**

**Dépenses incompressibles de l'exercice 2013**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

**Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière, l'adjointe à la direction générale et/ou la secrétaire comptable sont autorisées à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles énumérées suivantes, le tout telles que les dispositions du règlement numéro 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire:

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Rémunération, allocation Élus, rémunération du personnel	534 880 \$
Part de l'employeur sur rémunération	97 790 \$
Communication, assurances, quote-part	95 695 \$
Contrats et entente	777 605 \$
Électricité, essence, diesel, huile, mazout, produits chimiques	61 415 \$
Frais de banque, intérêts sur la dette à long terme et remboursement capitaux	375 125 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-039**

#### **Vente 2013 des immeubles pour défaut de paiement des taxes**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'inscription sur la liste 2013 de vente 2013 d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, tous immeubles dont les propriétaires sont en défaut de paiement des taxes municipales et assimilables à celles-ci au montant supérieur à 100 \$, intérêts, pénalités et frais en sus de l'année 2012 et d'année (s) précédente (s) s'il y a lieu, plus les intérêts, pénalités et frais;

**Que** ledit Conseil municipal autorise également, en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, l'ajout du montant des taxes municipales et assimilables à celles-ci facturées pour l'année 2013, si lesdits arrérages de taxes 2012 et avant n'ont pas été payés en argent comptant, débit Interac, carte de crédit ou par chèque certifié libellé au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au Bureau municipal du 1060, rue du Moulin-Payet, au plus tard à 16h00, le jeudi 28 février 2013 et il en est de même pour les propriétaires qui paieront électroniquement via ACCÈS D;

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate et délègue, le cas échéant, la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou l'ajointe à la direction générale ou l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics, urbanisme et environnement, à ladite vente pour non paiement des taxes prévue le jeudi 13 juin 2013 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes municipales et assimilables à celles-ci, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales plus tous autres montants inscrits en arrérages pour cet immeuble mis en vente le jeudi 13 juin 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.3 GREFFE**

### **RÉSOLUTION 2013-02-040**

#### **Procès-verbal séance ordinaire du 15 janvier 2013**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

**2.4 Gestion du personnel**

**RÉSOLUTION 2013-02-041**

**Formation**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 805 \$ pour une formation dispensée durant l'année 2013 par le Cegep de La Pocatière via le web, formation pour une technique en administration municipale à l'adjointe à la direction générale, madame Joscelyne Charbonneau;

**Que** le Conseil municipal prévoit inscrire des dépenses au montant de 674 \$ au budget de 2014 pour la poursuite de ladite formation qui totalise 450 heures, soit 212 heures en 2013 et 238 heures en 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Appel de candidatures – personnel Camp de jour 2013**

Un appel de candidatures en vue de l'embauche de personnel pour le Camp de jour 2013 sera publié dans la Gloriette de février.

\* \* \* \* \*

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et la décision suivante en découle :

**RÉSOLUTION 2013-02-042**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 28 753 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu et en sus aussi, la part de l'employeur, le tout pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
1 Glass master	375 \$
2 pattes télescopiques	2 500 \$
Entretien annuel préventif camions n° 217 et n° 517	1 000 \$
Rémunération des heures de formation	24 878 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2013-02-043**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 930 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, dont 1 200 \$ et le début des travaux s'y rattachant lorsque l'Âge d'Or aura signé la convention d'aide financière dans le cadre du Pacte rural avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le tout comme suit :

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013

Description	Montant
Aspirateur HEPA (immo)	865 \$
Boîtes vocales (immo installées le 21)	1065 \$
Comptoir, évier, prise électrique et robinet au local de l'Âge d'Or	1 200 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault fait rapport verbal.

#### **RÉSOLUTION 2013-02-044**

##### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses en immobilisation estimées à 7 821 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Cabine et accessoires pour la souffleuse	7 000 \$
Soudeuse électrique	821 \$

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2013-02-045**

##### **Autorisation à l'OMH de réaménagement de son stationnement**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu à réaménager et resurfer son stationnement et la voie d'accès y menant, incluant un agrandissement d'un maximum de trois (3) places, le tout selon le projet soumis par l'OMH à l'approbation de l'inspecteur municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2013-02-046**

##### **Servitude à l'OMH**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal accorde une servitude à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu concernant le drainage pluvial raccordé à l'arrière dans la conduite passant sur le terrain de la Maison de la Culture, servitude du même type que ce qui fut prévu pour la Fabrique;

**Que** tous les frais en rapport avec cette affaire, incluant ceux pour l'acte notarié et son enregistrement sont à la charge de l'OMH.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2013-02-047**

##### **Demande au MTQ pour fermeture d'une partie de la rue du Rivage les 28, 29 et 30 juin 2013**

**Considérant** les activités du Festival Chants de Vieilles devant se tenir du 27 au 30 juin 2013 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu notamment à la Maison de la culture, au Parc de la Fabrique, à l'église et son terrain et au Quai Ferdinand-Fecteau, lesquels sont situés de part et d'autre de la Route 223 (rue du Rivage);

**Considérant** que la Municipalité doit demander un permis pour événements spéciaux au ministère des Transports du Québec (MTQ), en l'occurrence, l'autorisation pour fermer la Route 223 (rue du Rivage) à compter de 10h00 le vendredi, 28 juin 2013 jusqu'à 22h00, le dimanche 30 juin 2013 sur la longueur comprise entre les rues Chemin Monseigneur Gravel et Marie-Rose, lesdites activités se déroulant entre autres à la Maison de la culture (1028, rue du Rivage), au parc de la Fabrique, à l'église et son terrain (928, rue du Rivage) ainsi qu'au quai Ferdinand-Fecteau;

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

**Considérant** que la Municipalité demande en même temps l'appui de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et qu'elle est couverte en responsabilité civile par son assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** cette demande soit et elle est adressée par la présente résolution au MTQ pour obtenir un permis pour événements spéciaux, soit l'autorisation de fermeture de la Route 223 sur la longueur comprise entre les rues chemin Monseigneur-Gravel et de la rue Marie-Rose, les vendredi 28, samedi 20 et dimanche 30 juin 2013 à l'occasion du déroulement des activités du Festival Chants de Vieilles de 10h00 le vendredi 28 juin jusqu'à 22h00 le dimanche 30 juin 2013;
- Que** la Municipalité s'engage à mettre en place et à maintenir en opération une signalisation de détour qui canaliserait la circulation via le Chemin Monseigneur Gravel, le rang de l'Acadie et le Chemin de la Pomme d'Or, tel qu'illustré au plan ci-joint;
- Qu'** en cas de besoin ou pour des mesures d'urgence, le personnel requis sera déployé pour permettre le passage de ces véhicules;
- Que** la Municipalité s'engage également à obtenir l'appui de la Sûreté du Québec et à fournir les documents concernant la couverture en assurance par l'assureur de la Municipalité et tous autres documents que pourra exiger ledit MTQ.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.3 Hygiène du milieu**

#### **RÉSOLUTION 2013-02-048**

##### **Appui à la Municipalité de Les Méchins et à la Régie de l'AIBR Demande au MAMROT / Dagua**

**Considérant** que la Municipalité de Les Méchins demande aux neuf municipalités qui ont eu recours à la technologie de Dagua de s'associer à leur demande auprès du MAMROT;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fait partie de la Régie de l'AIBR et que celle-ci vit les mêmes problématiques dues à la faillite de l'entreprise Dagua;

**Considérant** que l'impossibilité de Dagua à respecter ses engagements occasionne des coûts supplémentaires très onéreux;

**Considérant** que l'implantation du procédé de traitement de l'eau potable sans les produits chimiques à base d'ozone et de filtration membranaire de Dagua est reconnue par le Comité sur les technologies de traitement en eau potable du Gouvernement du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie la Municipalité de Les Méchins et la Régie de l'AIBR dans leur demande conjointe au Gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière additionnelle pour palier aux défaillances de la technologie et à l'impossibilité pour Dagua de respecter ses engagements.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 Cours d'eau : rien de particulier à signaler.**  
\* \* \* \* \*

**4.5 Parcs et terrains de jeux : rien de particulier à signaler.**  
\* \* \* \* \*

**4.6 Immobilisations**

**RÉSOLUTION 2013-02-049**

**Plan de développement touristique 2013-2014**  
**Aide financière du Pacte rural accordée**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la signature de la convention d'aide financière du Pacte rural avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le projet municipal du Plan de développement touristique 2013-2014;

**Que** le Conseil municipal autorise le début des travaux et les dépenses s'y rattachant au montant de 28 710 \$ taxes en sus dont 22 968 \$ sont subventionnés par le Pacte rural, la part de la Municipalité étant de 5 742 \$, et ce, aussitôt les formalités accomplies avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-02-050**

**Projet modifié Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise**  
**de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a modifié son projet *d'Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise* pour remplacer celui transmis le ou vers le 25 octobre 2012 pour demander une aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec la résolution qui a suivi en novembre 2012, résolution n° 2012 11-306 du Conseil municipal;

**Considérant** que les modifications résident dans l'échéancier de la réalisation dudit projet, soit à compter de février 2013 et dans le montage financier tel que ledit projet modifié transmis le ou vers le 20 décembre 2012 au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal approuve le projet modifié intitulé *Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise* préparé par la Municipalité de concert avec le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux, projet au montant total de 36 248 \$ pour débuter en février 2013 pour se terminer en ou vers mai 2013;

**Que** le Conseil municipal approuve la présentation et le dépôt dudit projet révisé au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le ou vers le 20 décembre 2012, pour une aide financière au montant de 28 948 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 7 300 \$;

**Que** le Conseil municipal annule et remplace la résolution n° 2012-11-306 par la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal annule et remplace ledit projet transmis le ou vers le 25 octobre 2012 et le remplace par celui transmis le ou vers le 20 décembre 2012 et demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement ledit projet modifié de la Municipalité pour entre autres considérations :

- la Municipalité est en croissance constante depuis plusieurs années et de ce fait, il y a de plus en plus d'enfants;
- les équipements actuels au parc Chamtoise ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur et il est nécessaire de les remplacer aux motifs, entre autres, que ce parc municipal situé en face de l'école primaire Georges-Étienne-Cartier qui ne possède pas d'aire de jeux, est utilisé régulièrement, voire de manière ponctuelle par les enfants la fréquentant;

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

- durant la saison estivale, les enfants du camp de jour annuel de la Municipalité profitent des installations et équipements;
- à la période de fin d'année 2012, la Municipalité a pu négocier à la baisse quelques prix pour l'acquisition d'équipements neufs adéquats.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-051**

#### **Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise** **Aide financière du Pacte rural accordée**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la signature de la convention d'aide financière du Pacte rural avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le projet municipal de l'Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise;

**Que** le Conseil municipal autorise le début des travaux et les dépenses s'y rattachant au montant de 36 248 \$ taxes en sus dont 25 514 \$ sont subventionnés par le Pacte rural, la part de la Municipalité étant de 10 714 \$, et ce, aussitôt les formalités accomplies avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-052**

#### **Réfection du mai aux Patriotes**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation au montant de 3 740 \$ et les travaux s'y rattachant pour la réfection du mai aux Patriotes au parc de la Fabrique, travaux effectués bénévolement par la Société historique et culturelle (Shec) de Saint-Antoine-sur-Richelieu, sous la supervision et programmation de l'inspecteur municipal aux travaux publics de la Municipalité, le tout suivant les demande, proposition et soumission datées des 27 et 14 août 2012 de la Shec et faisant partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 LOISIRS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS et SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires – Santé et bien-être**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal.

### **RÉSOLUTION 2013-02-053**

#### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 2 230 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Volants de badminton et balles de hockey	70 \$
Porte-voix	160 \$
Programmation d'hiver 2013	2 000 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-054**

#### **Autorisation de signatures** **Convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec - MADA**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) déclare avoir pris connaissance et accepte la convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec dans le cadre de son programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) incluant son annexe qui en fait partie intégrante;
- Que** ledit Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière avec le Ministre responsable des Aînés du Gouvernement du Québec;
- Que** ledit Conseil municipal désigne madame Geneviève Duguay pour représenter la Municipalité aux fins de l'application de ladite convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, ladite convention faisant partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-055**

#### **Autorisation de signatures** **Convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec - PFM**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) déclare avoir pris connaissance et accepte la convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec dans le cadre de son programme Politique familiale municipale (PFM) incluant son annexe qui en fait partie intégrante;
- Que** ledit Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière avec le Ministre de la Famille du Gouvernement du Québec;
- Que** ledit Conseil municipal désigne madame Geneviève Duguay pour représenter la Municipalité aux fins de l'application de ladite convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, ladite convention faisant partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-056**

#### **Approbation de la 1<sup>ère</sup> révision budgétaire 2013** **de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu par la Société d'habitation du Québec**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- Que** le Conseil municipal adopte la 1<sup>ère</sup> révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) par la Société d'habitation du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.2 Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion – Maison de la culture**

Pour la Bibliothèque, l'Élue responsable, madame Martine Lizotte dépose les statistiques des prêts et amendes de janvier. Pour la Maison de la Culture, elle informe des activités présentées et à venir.

### **RÉSOLUTION 2013-02-057**

#### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 595 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, ainsi que la signature du contrat, le tout comme suit :

Description	Montant
Contrat conférencière Claire Lafrenière (150 \$ + taxe par Bibliothèque)	300 \$
Frais de déplacement pour affichage	50 \$
Matériel d'arts plastiques pour atelier avec les enfants	200 \$
Bien-être du personnel (café et lait)	15 \$
Animation activité enfants	30 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### RÉSOLUTION 2013-02-058

#### Parcours des Arts du Richelieu 2013

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise, comme par les années passées, pour les artistes du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et inscrits en tant que participants au Parcours des Arts du Richelieu 2013, du 22 au 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2013, une contribution de 50 \$ par artiste;

**Qu'** en plus de ladite contribution, les artistes du territoire municipal et qui le désirent sont autorisés à exposer leurs œuvres à la Maison de la culture suivant les dispositions convenues ou à convenir avec l'agente de développement culturel et touristique de la Municipalité étant donné la tenue des activités du Festival Chants de Vieilles pendant cette même période.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6 Protection de l'environnement**

### Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques indique la date du 19 mai 2013 pour la Journée de l'arbre. Une réunion du CCE s'est tenue le 28 janvier dernier.

### RÉSOLUTION 2013-02-059

#### Abattage d'un arbre au 955, du Rivage

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 28 janvier 2013, le Comité consultatif en environnement (CCE), recommande favorablement au Conseil municipal, d'autoriser les propriétaires demandeurs du 955 du Rivage, à abattre un liard sur leur propriété;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal autorise l'émission du permis prescrit auxdits propriétaires demandeurs pour les fins de l'abattage d'un liard sur leur propriété sise au 955, du Rivage.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal ainsi que le procès-verbal de la séance tenue le 29 janvier par le Comité consultatif en urbanisme, les décisions suivantes en découlent et il termine par un suivi dans le dossier de PPCMOI du projet de Marina.

### RÉSOLUTION 2013-02-060

#### Dérogation mineure accordée pour le 55, rue Benoit

**Considérant** la demande de dérogation mineure pour le 55 de la rue Benoit et à l'effet que soient autorisées les mesures de l'enveloppe des murs du bâtiment qui excèdent de 7 à 13 cm en porte-à-faux sur le pourtour de la dalle de béton;

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 29 janvier 2013, par leur résolution n° CCU 2013-01-004, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure conditionnellement à ce que le demandeur obtienne du propriétaire de la résidence voisine, son consentement par affidavit, à ne pas considérer cet empiètement dans la marge latérale comme une nuisance pour lui;

**Considérant** qu'en date du 5 février 2013, le demandeur a déposé à l'inspecteur municipal en urbanisme et environnement, ledit affidavit satisfaisant ainsi la condition à ladite recommandation favorable au Conseil municipal;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal accorde une dérogation mineure pour le 55, rue Benoit, dérogation à l'effet d'autoriser les mesures de l'enveloppe des murs du bâtiment accessoire (garage détaché), tel que montré au certificat de localisation du 18 septembre 2012, dressé par l'arpenteur François Malo, minute 4 478 de son étude.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-061**

#### **PIIA accordé pour le 1007, du Rivage**

**Considérant** que la demande de PIIA pour le projet de construction d'une gloriette est requise à cause de l'usage complémentaire de gîte du passant exercé au 1007, du Rivage;

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 29 janvier 2013, par leur résolution n° CCU 2013-01-005, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'accorder le PIIA;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de construction d'une gloriette au 1007, du Rivage, le tout selon les documents déposés en date du 6 décembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-062**

#### **Renouvellement d'un mandat d'un membre au CCU monsieur Michel Rioux**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur Michel Rioux comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité pour un 2<sup>ième</sup> et dernier terme consécutif de 3 ans, lequel terme de monsieur Rioux prendra fin en décembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2013-02-063**

#### **Nouvelle demande pour procès-verbal de bornage dans le rang de l'Acadie**

**Considérant** une nouvelle demande de bornage à l'amiable dans le rang de l'Acadie et datée du 24 janvier 2013 de la part de monsieur Luc Bouchard, arpenteur-géomètre mandaté par monsieur Daniel Colette;

**Considérant** que le Conseil municipal a annulé sans remplacer la résolution n° 2012-02-063 par sa résolution n° 2012-10-272 et que la Municipalité a informé l'arpenteur-géomètre mandaté dans ce dossier, monsieur Vital Roy ainsi que le notaire également mandaté dans ce dossier, M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, que la Municipalité n'entendait plus poursuivre les démarches y entreprises;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse et il en fait partie intégrante;

**Que** le Conseil municipal maintient sa décision prise par sa résolution n° 2012-10-272 et rejette ladite nouvelle demande datée du 24 janvier 2013 pour et entre autres considérations, la rénovation cadastrale en cours actuellement sur le territoire de la Municipalité par le ministère des Ressources naturelles du Gouvernement du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités tenues et à venir.

#### RÉSOLUTION 2013-02-064

##### **Rendez-vous Photos du Richelieu 2013** **Aide financière du Pacte rural accordée**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la signature de la convention d'aide financière du Pacte rural avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le projet municipal du Rendez-vous photos du Richelieu 2013;

**Que** le Conseil municipal autorise le début des travaux et les dépenses s'y rattachant au montant de 7 780 \$ taxes en sus dont 6 224 \$ sont subventionnées par le Pacte rural, la contribution de la Municipalité étant de 1556 \$, et ce, aussitôt les formalités accomplies avec l'autorité compétente de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Le Maire répond à des questions posées par des citoyens lors de séances précédentes, soit les dépenses et le manque à gagner de l'année 2012 concernant les 16 et 24, rue Marie-Rose ainsi que sur la Fondation du Maire.

\* \* \* \* \*

### 9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h16 et porte sur : remboursements au fond de roulement, répartition cours d'eau, réforme cadastrale, tracteur et cabine, prix lors du dernier concours à la bibliothèque, bac de recyclage supplémentaire à prix préférentiel si possible, récupération, coupe d'arbres, livre numérique et projet bibliothèque, présentation séance via l'informatique, fermeture du Rivage du 28 au 30 juin, ramonage cheminée et réglemmentation, Maison de la culture et, rue privée.

\* \* \* \* \*

### 10 LEVÉE DE LA SÉANCE

#### RÉSOLUTION 2013-02-065

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21:58 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

#### ➤ CORRESPONDANCE

16 janvier Journées de la Persévérance scolaire en Montérégie du 11 au 15 février 2013 (9<sup>ième</sup> édition).

31 janvier Remerciement du *Club Fadoq Âge d'Or St-Antoine* pour la participation du Maire au *Dîner des Fêtes* du 25 novembre dernier.

1<sup>er</sup> février Résolution d'adoption du projet de règlement n° 32-13-15 et document d'accompagnement sur la nature des modifications, lequel projet de règlement modifie le règlement n° 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013**

4 février            À titre de membre de la mutuelle de prévention *FQM prévention*, transmission d'une copie de l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux, l'attestation certifiant que la Municipalité est membre et rappel des principales obligations en tant que membre de la mutuelle.

\* \* \* \* \*

•            **PROCHAINES RENCONTRES**

Caucus à huis clos	Mercredi, 27 février 2013 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 5 mars 2013 – 20h00

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

\_\_\_\_\_  
**Martin Lévesque,**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Élise Guertin,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**